

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	15 novembre 2023
Valable jusqu'à	15 novembre 2023
Total	4 780,00 €

A l'attention de

Hanane EL MOURCHID
hanane.meftouh@gmail.com

Retrouvez les photos de votre appartement [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel AVANI PLUS PALM VIEW HOTEL AND SUITES appartement deux chambres vue ville petits déjeuners inclus 12 au 20 avril 2024 2 adultes + 2 enfants	2 249,52 €	2 249,52 €
1	Vols A/R TURKISH AIRLINES Départ de Paris le 12 avril 2024 à 11h05, arrivée le 13 avril 2024 à 00h20 à Dubaï (escale 3h25 à Istanbul), Retour le 20 avril 2024 depuis Dubaï à 13h40, arrivée à Paris le 20 avril 2024 à 22h05 (escale 1h55 à Istanbul).	2 530,48 €	2 530,48 €

Sous Total	4 780,00 €
Tax	0,00 €
Total	4 780,00 €

TAXE À RÉGLER À L'HÔTEL DIRECTEMENT 240 AED (dirhams) pour tout le séjour

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
